

Préparons l'avenir des forêts bas-laurentiennes en bâtissant sur le sens et la valeur qu'elles créent pour nos communautés



MÉMOIRE

En réponse à la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt
Consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Créée en mai 2019, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 114 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.



Équipe de rédaction :

*Laurent Gagné, directeur adjoint aux ressources naturelles et à l'environnement,
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

*Tony Franceschini, agent de recherche et développement aux ressources naturelles et à l'environnement,
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent*

Sophie Duchaine, coordonnatrice, Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Comité directeur :

Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques

Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia

Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata

Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie

Table des matières

Sommaire	4
Introduction	5
1. Les forêts du Bas-Saint-Laurent : tour d’horizon.....	6
1.1. Une forêt habitée, génératrice de sens et d’activités pour ses communautés	6
1.2. Les écosystèmes forestiers bas-laurentiens.....	10
1.3. Les usages multiples de nos forêts.....	11
1.4. Structures et mécanismes de concertation.....	16
2. Enjeux actuels et d’avenir pour les forêts du Bas-Saint-Laurent.....	19
2.1. Changements climatiques et perturbations naturelles	19
2.2. Des pratiques d’aménagement qui ne permettent pas de développer le plein potentiel des forêts bas-laurentiennes	20
2.3. Les défis de l’harmonisation des usages et de la gestion intégrée	21
2.4. Accès inadéquat au territoire public	23
2.5. Difficultés de recrutement et de rétention de la main-d’œuvre	24
3. Recommandations.....	26
3.1. Pour la mise en place d’une gouvernance régionale des forêts au Bas-Saint-Laurent	26
3.2. Pour une adaptation de l’aménagement qui vise l’atteinte du plein potentiel des forêts bas-laurentiennes.....	29
3.3. Pour le déploiement d’une filière régionale de valorisation de la biomasse forestière résiduelle	30
3.4. Pour améliorer notre capacité de gestion intégrée des forêts au Québec.....	31
3.5. Pour un meilleur accès au territoire forestier public	32
3.6. Pour une stratégie de valorisation du travail forestier	34
4. Conclusion.....	35

Sommaire

Par ce mémoire, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) démontre en quoi la force de concertation en place au sein des communautés forestières de la région, ainsi que l'expertise, riche et diversifiée, construite au fil des années, ont porté des fruits en matière de développement social, économique et environnemental pour leur région. La valeur de la concertation placée en priorité, la qualité et la rigueur de la planification forestière régionale, les taux élevés d'aménagement forestier, les capacités d'intensification et d'innovation démontrées, ainsi que l'énergie collective investie pour doter la région d'un patrimoine naturel préservé, représentent autant d'indicateurs du niveau de maturité atteint par la région et par ses communautés.

Le mémoire explique ensuite de quelle façon les grands enjeux de la forêt se déclinent plus spécifiquement au Bas-Saint-Laurent. En plus des changements climatiques qui impactent déjà nos forêts et nos communautés, s'ajoutent d'autres défis liés notamment à la disponibilité des leviers nécessaires à l'atteinte du plein potentiel forestier pour la région, à la capacité de gestion intégrée pour une pleine harmonisation des usages en forêt et à l'accès au territoire forestier. Enfin, de façon plus transversale, les difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre forestière représentent une problématique centrale, puisqu'elles viennent exacerber les enjeux énoncés, ainsi que nos capacités collectives à y faire face.

À partir de ce portrait et en s'appuyant sur les niveaux d'expertise et de maturité atteints par la région, les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont en mesure de proposer une vision d'avenir pour les forêts et les communautés forestières bas-laurentiennes. Cette vision est animée par une forte volonté régionale d'exercer une pleine responsabilité à l'endroit des forêts bas-laurentiennes, qu'elles soient publiques ou privées, et de la gestion des multiples activités qui y sont réalisées. Pour se mettre en marche dans cette direction, les élu-es municipaux entendent amorcer une démarche de réflexion concertée sur la création d'une Société des forêts du Bas-Saint-Laurent. Cette Société mobiliserait l'ensemble des utilisateurs et gestionnaires de la forêt. Elle viendrait valoriser la diversification et l'innovation dans l'exploitation des ressources forestières et assurer l'harmonisation des usages et la pleine gestion intégrée des forêts, tout en pratiquant l'intensification des activités en forêt de manière cohérente avec les objectifs d'adaptation aux changements climatiques.

En terminant, la TREMBSL formule six recommandations pour faire face aux grands enjeux présentés dans le mémoire. Ces recommandations préconisent : la gouvernance régionale des forêts, l'adoption de stratégies et de pratiques d'aménagement qui mobilisent le plein potentiel et la résilience des forêts, le soutien au déploiement d'une filière régionale de biomasse forestière résiduelle, l'amélioration des pratiques de gestion intégrée, l'amélioration de l'accès au territoire forestier public ainsi que la valorisation du travail forestier.

Introduction

Les positions exprimées dans ce mémoire sont le fruit d'une concertation des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent. La TREMBSL a pour mandat de communiquer ces positions au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le cadre de sa [Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt](#). Les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent tiennent d'abord à remercier la ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour le lancement de cette consultation tournée vers la recherche de solutions pour garantir la pérennité des forêts québécoises. La TREMBSL saisit donc cette occasion pour partager la vision qu'elle porte et qu'elle souhaite mettre en œuvre pour l'avenir des forêts et des communautés forestières du Bas-Saint-Laurent.

Ce mémoire brosse d'abord un rapide tour d'horizon des forêts et des communautés forestières bas-laurentiennes. Après quelques rappels historiques de l'origine de nos forêts habitées et des expertises régionales développées au fil des années dans ce secteur, le mémoire décrit plus spécifiquement les écosystèmes et les différentes activités qui y sont réalisées. Cette première section se conclut par une présentation des structures et mécanismes de concertation régionale mis en place pour favoriser la cohabitation harmonieuse au sein des forêts et le partage équitable des ressources.

Le mémoire présente ensuite les grands enjeux rattachés aux forêts bas-laurentiennes, ainsi que les impacts actuels et anticipés pour le développement des activités qui en dépendent et pour l'avenir des communautés qui les habitent.

Dans la dernière section, le mémoire se penche sur les solutions. La TREMBSL partage d'abord sa vision d'avenir pour les forêts et les communautés forestières bas-laurentiennes. Elle émet ensuite des recommandations qui permettront à la région d'être mieux outillée pour lui garantir un avenir sain, responsable et durable.

LES FORÊTS DU BAS-SAINT-LAURENT : TOUR D'HORIZON

Le Bas-Saint-Laurent est une région forestière. Ses communautés habitent ses forêts depuis plus de deux siècles. Le développement territorial, économique, social et identitaire est étroitement lié aux écosystèmes forestiers et à leurs différentes vocations. Cette section brosse un portrait de la place occupée par les forêts dans l'histoire et dans le développement de la région du Bas-Saint-Laurent. La connaissance de ce portrait nous apparaît nécessaire pour saisir toute l'importance que revêt cette consultation pour nos communautés forestières.



1. Les forêts du Bas-Saint-Laurent : tour d'horizon

1.1. Une forêt habitée, génératrice de sens et d'activités pour ses communautés

La forêt couvre 1,657 million de ha (1 657 km²) au Bas-Saint-Laurent, ce qui représente 85 % du territoire. À titre de référence, la forêt bas-laurentienne couvre 0,3 % des forêts attribuables situées au sud de la limite territoriale.

La tenure forestière est partagée entre les secteurs public et privé. Au Bas-Saint-Laurent, 55 % des forêts sont de tenure publique et 45 % sont privées. À cela s'ajoutent les terres publiques intramunicipales (aussi appelés territoires forestiers résiduels) gérées par les municipalités régionales de comté (MRC), qui représentent 3,1 % de la superficie forestière (ce qui représente 52 000 ha). Le Bas-Saint-Laurent est la 7^e région d'importance au Québec en termes de superficie forestière totale, mais la 3^e région en ce qui concerne la superficie forestière privée. C'est la seule région où la répartition entre les deux types de tenures est pratiquement à parts égales (Tableau 1).



Tableau 1 – Superficie (ha) de la forêt québécoise attribuable et répartition (%), selon la tenure publique et privée et la région administrative.¹

Région administrative	Superficie privée	Superficie publique	Total	Proportion (%) privée/publique
Bas-Saint-Laurent	811 500	974 700	1 786 200	45/55
Saguenay-Lac-Saint-Jean	416 800	6 984 500	7 401 300	6/94
Capitale-Nationale	472 100	1 000 700	1 472 800	32/68
Mauricie	535 300	2 487 700	3 023 000	18/82
Estrie	840 300	77 300	917 600	92/8
Outaouais	518 900	2 095 300	2 614 200	20/80
Abitibi-Témiscamingue	446 200	4 432 800	4 879 000	9/91
Côte-Nord	135 900	6 396 300	6 532 200	2/98
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	292 900	1 250 400	1 543 300	19/81
Chaudière-Appalaches	967 900	148 200	1 116 100	87/13
Lanaudière	235 900	741 800	977 700	24/76
Laurentides	470 500	1 267 200	1 737 700	27/73
Montérégie	209 000	5 200	214 200	98/2
Centre-du-Québec	345 600	9 400	355 000	97/3
Nord-du-Québec	86 700	5 483 900	5 570 600	2/98

Le développement d'un aménagement forestier *par et pour* les communautés

La région se démarque par son niveau d'aménagement forestier supérieur à la moyenne québécoise, tant pour les forêts publiques que privées. Cela s'explique en partie par certains facteurs historiques.

Au regard des forêts privées, rappelons qu'au début des années 70, au moment où le gouvernement envisageait la fermeture de plusieurs villages dans l'Est-du-Québec, de fortes mobilisations sont nées au sein des communautés rurales, connues sous le nom de mouvement Opérations Dignité. Les Opérations Dignité se sont opposées à la fermeture des villages, mais ont aussi fait émerger de nouvelles façons de faire pour permettre aux communautés de mieux vivre des ressources de leur territoire. Dans cette optique, les communautés bas-laurentiennes ont alors déployé des solutions pour exploiter et transformer la ressource forestière par et pour le territoire, afin de créer une économie locale viable. C'est ainsi que les Opérations Dignité donnent naissance aux groupements forestiers.

¹ Sources consultées: [MRNF \(2022\) Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2022.](#) [Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée édition 2023.](#) [Bureau du forestier en chef : possibilités forestières au Québec 2018-2023](#)

« Le premier groupement forestier a vu le jour sur les plateaux surplombant les rivières Matapédia et Ristigouche [...] L'objectif principal était de permettre au bois récolté par les petits propriétaires d'intégrer le marché. On souhaitait d'une part que les propriétaires puissent obtenir un meilleur prix de vente pour leur bois, tout en réduisant les coûts d'exploitation; et d'autre part augmenter la productivité des forêts privées par la réalisation de travaux sylvicoles. »².

L'intention poursuivie était donc de se regrouper pour assurer la mobilisation du capital et des superficies nécessaires à des opérations forestières rentables. Ces groupements ont aussi permis de créer des emplois de travailleurs forestiers et de diversifier les activités d'exploitation de la forêt (matière ligneuse, sève d'érable, arbres de Noël, produits forestiers non ligneux, etc.). Ainsi, les communautés locales se sont mobilisées pour créer des entreprises collectives vouées à l'aménagement d'une forêt privée de proximité pour le développement économique de leur région. Aujourd'hui ces entreprises d'aménagement se sont diversifiées, non seulement dans le secteur de l'aménagement forestier mais aussi dans la production de plants, la transformation du bois et la production de sirop d'érable, pour ne nommer que ceux-là. En 2022, on comptait 5 162 propriétaires reconnus producteurs forestiers et 463 096 hectares de superficie forestière enregistrée³. Les "Opérations Dignité" ont porté leurs fruits. Elles ont donné naissance, il y a plus de 50 ans, à une structure forestière convoitée encore aujourd'hui et qui est à l'origine du développement d'autres groupements forestiers ailleurs au Québec.

Les forêts publiques bas-laurentiennes sont, comme les forêts privées, reconnues pour être très productives et diversifiées. On y retrouve d'ailleurs un des taux d'aménagement les plus élevés au Québec. La structure industrielle forestière, qui bénéficie d'une proximité avec les marchés américains, s'est déployée et bien développée sur tout le territoire régional.

Formation, recherche et innovation

Le développement des activités forestières au Bas-Saint-Laurent est également soutenu par une offre de formations et par des expertises de recherche et développement dynamiques et diversifiées. Le secteur de la formation professionnelle offre sept programmes différents menant à des emplois qualifiés dans le secteur de la foresterie, de la faune, des pâtes et papiers et de l'acériculture, tandis que le secteur collégial forme les technologues en foresterie. Du côté universitaire, plusieurs programmes de 1^{er} et de 2^e cycle permettent le développement et l'application de connaissances en appui à la gestion intégrée de la forêt (gestion de la faune et de ses habitats, gestion des risques naturels en environnement). À cela s'ajoutent trois forêts d'enseignement et de recherche : celle de Macpès dans la MRC Rimouski-Neigette, celle de la Vallée de la Matapédia et celle de Témiscouata.

En ce qui a trait à la recherche universitaire, mentionnons d'abord que l'UQAR abrite une expertise multidisciplinaire en sciences forestières. Sa communauté de recherche se penche

² <https://groupementsforestiers.quebec/wp-content/uploads/2023/08/Lhistoire-des-groupements-forestiers.pdf> (p.8)

³ Rapport annuel 2022-2023. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. 14 p.

entre autres sur la régénération de la forêt, l'écologie forestière, la sylviculture, la cohabitation entre la faune et les activités humaines et l'adaptation aux changements climatiques. L'UQAR compte différentes unités de recherche, dont une chaire qui porte spécifiquement sur la « forêt habitée » du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

En matière d'innovation et de transfert technologique, la région du Bas-Saint-Laurent peut compter sur le CETTA⁴ et le SEREX⁵, ainsi que deux créneaux d'excellence, l'un qui vient appuyer le secteur acéricole⁶ et l'autre pour la transformation et la valorisation des matériaux de bois dans les constructions⁷.

Conservation et mise en valeur de la biodiversité

Au regard de la conservation et de la protection de la biodiversité, la région du Bas-Saint-Laurent a fait preuve de vision et d'audace au cours des dernières années. En plus de sa réserve écologique Charles Banville⁸ et ses trois parcs nationaux, la région s'est engagée plus récemment à protéger sept territoires d'intérêt, retenus à la suite d'une importante consultation publique menée en 2013 par la Conférence régionale des élu·es du Bas-Saint-Laurent. Aujourd'hui, la région demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'octroyer un statut de réserve de biodiversité à ces Sept merveilles, soit les Chic-Chocs, le Lac de l'Est, la Réserve Duchénier et les rivières Patapédia, Causapscal, Assemetquagan et Cascapédia⁹. De plus, sur les terres privées, plusieurs organismes comme Horizon nature Bas-Saint-Laurent œuvrent à conserver la biodiversité, soit par la conclusion d'ententes volontaires de conservation ou par l'acquisition de milieux naturels.

Engagement des Premières Nations

Les Premières Nations sont également engagées dans des actions de conservation et de mise en valeur de la faune sur le territoire forestier de la région du Bas-Saint-Laurent. En juin 2023, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk et le gouvernement du Québec signaient une entente sur le territoire de Parke¹⁰, un territoire de 122 km² situé au sud-est de la MRC de Kamouraska, entre Saint-Alexandre et Pohénégamook. Cette entente vise notamment à favoriser la pratique des activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales par les membres de cette Première Nation.

⁴ Centre d'expérimentation et de transfert technologique en acériculture du Bas-Saint-Laurent :

<https://saveursbsl.com/partenaire/cetta-bas-saint-laurent/>

⁵ <https://serex.ca/>

⁶ <https://www.creneauacericole.com/fr/>

⁷ <https://www.creneau-ecoconstruction.com/fr/>

⁸ https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/charles-b_banville/res_58.htm

⁹ <https://snapquebec.org/notre-travail/sud-du-quebec/bas-saint-laurent/les-sept-merveilles-du-bas-saint-laurent/>

¹⁰ <https://wolastoqiyikwahsipekuk.ca/nouvelles/entente-en-matiere-de-conservation-et-de-mise-en-valeur-de-la-faune-au-sujet-du-territoire-de-parke>

1.2. Les écosystèmes forestiers bas-laurentiens



La région du Bas-Saint-Laurent est composée de forêts diversifiées à dominance d'essences résineuses vers l'est, feuillues vers l'ouest et de forêts mixtes au centre. Les principales essences indigènes présentes au Bas-Saint-Laurent sont le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette noire, le bouleau blanc, le bouleau jaune, l'érable à sucre, l'érable rouge, le peuplier faux-tremble et le thuya occidental.

Les peuplements composés d'épinettes blanches ou noires représentent une part importante de la superficie forestière. Ces peuplements proviennent très souvent de plantations réalisées dans les années 70 et 80, dans le cadre du reboisement des secteurs à la suite de l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Ces plantations occupent aujourd'hui une place importante en sylviculture. D'ailleurs, plusieurs projets de recherche universitaires sont consacrés à l'étude de ces nouveaux écosystèmes dans le paysage forestier bas-laurentien¹¹. La région abrite également 26 écosystèmes forestiers exceptionnels, dont 9 classés à titre de forêt rare, 15 forêts anciennes et deux forêts refuges¹². Ces écosystèmes contribuent de manière importante à la biodiversité de la région.

¹¹ <https://www.uqar.ca/nouvelles/uqar-info/3742-la-foret-etudiee-sous-differents-angles-a-l-uqar>

¹² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/connaissances/connaissances-forestieres-environnementales/ecosystemes-forestiers-exceptionnels-classes/>

Au regard de la faune, le MELCCFP recense un certain nombre d'espèces phares en milieu forestier bas-laurentien¹³. La faune aquatique est majoritairement représentée par l'omble de fontaine, le saumon d'Atlantique, le Touladi et l'omble chevalier. La faune terrestre, pour sa part, est principalement représentée par l'orignal, le cerf de Virginie, le petit gibier, l'ours noir, le castor et la martre. Le Bas-Saint-Laurent abrite également trois espèces fauniques menacées, soit le caribou montagnard de la Gaspésie, la grive de Bicknell et la tortue des bois¹⁴.

Les écosystèmes forestiers bas-laurentiens sont plus résistants aux feux comparativement au Nord du Québec, en raison d'une plus grande mixité des essences feuillues dans les peuplements, et ce, surtout au centre et à l'ouest du territoire. En revanche, les forêts situées plus à l'est sont plus vulnérables à d'autres types de perturbations naturelles, telles que les épidémies d'insectes ravageurs, comme la TBE, et les chablis causés par de grands vents. À titre d'exemple, mentionnons les chablis causés par les grands vents en décembre 2022. Ainsi, 14 630 ha de forêt publique font l'objet d'un plan d'aménagement spécial, où les bois doivent être récoltés d'urgence et où les superficies devront être reboisées. En forêt privée, les données récentes permettent d'établir 4 500 ha de chablis dans la région¹⁵.

1.3. Les usages multiples de nos forêts

La forêt ne se résume évidemment pas uniquement à sa ressource ligneuse; elle abrite plusieurs vocations et une diversité de ressources.

Au Bas-Saint-Laurent, les principales industries qui se sont développées à partir des différentes activités réalisées en forêt sont la chasse et la pêche, le piégeage, la sylviculture (incluant la récolte de la biomasse forestière résiduelle), l'acériculture, la villégiature, la récréation et la cueillette de produits forestiers non ligneux. Ensemble, ces différentes activités contribuent de manière importante au développement économique régional et à la création d'emplois.

L'activité faunique

Au Bas-Saint-Laurent, selon les données du MELCCFP, la chasse, la pêche, le piégeage et l'observation de la faune génèrent des retombées économiques de 156,1 M\$ annuellement, dont 54,3 M\$ pour la pratique de la chasse et 71,1 M\$ pour la pratique de la pêche. Ce secteur compte annuellement 750 emplois à temps complet dans la région.

Au regard des territoires voués aux activités fauniques, le Bas-Saint-Laurent compte cinq zones d'exploitation contrôlée (ZEC) pour la chasse et la pêche, quatre réserves fauniques de chasse et pêche (dont deux gérées par la SÉPAQ), trois ZEC de rivière et une réserve faunique

¹³ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune>

¹⁴ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especes-fauniques-menacees-vulnerables>

¹⁵ Communication de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le MRNF, 13 mars 2024.

de pêche au saumon, ainsi que douze pourvoies. Au total, 46 % de ces territoires sont en forêt publique.

Les activités industrielles forestières

Les retombées économiques pour le secteur de l'aménagement et de la transformation primaire et secondaire du bois sont majeures pour la région. En 2020, elles représentaient près de 20 % du PIB des secteurs de production de biens et généraient près de 5 000 emplois¹⁶.



Le Bas-Saint-Laurent est reconnu comme l'une des régions où l'intensité d'aménagement est la plus élevée au Québec, et ce, tant en forêt privée que publique. C'est d'ailleurs la région où l'on retrouve la plus grande proportion de propriétaires forestiers possédant un plan d'aménagement actif en forêt privée¹⁷. En forêt publique, le Bas-Saint-Laurent présente la plus grande proportion d'aires d'intensification de la production ligneuses (AIPL) au Québec.

La structure industrielle de la transformation du bois s'est bien développée au fil des années et sur l'ensemble du territoire. Toutes les essences ainsi que le volume de bois récolté trouvent preneurs parmi les usines de transformation. En 2022, il y avait au total 28 usines de transformation dans la région, dont 19 dans le sciage, 3 dans l'industrie des pâtes et papier, 4 pour la production de produits énergétiques, une pour la production de panneaux et

¹⁶ Communication de Services Québec, octobre 2023.

¹⁷ [Fédération des producteurs forestiers du Québec \(2023\). La forêt privée chiffrée édition.](#)

produits agglomérés et une autre dans l'industrie de la trituration du bois. En 2023, l'usine Label énergie spécialisée s'est ajoutée à la liste pour la fabrication de granules.

L'utilisation de la biomasse forestière résiduelle est actuellement en plein essor. Bien que la valorisation de cette matière première permette d'atteindre plusieurs objectifs, le principal vise la diminution de l'utilisation des énergies fossiles. La transformation de la biomasse forestière résiduelle peut avoir différentes fonctions, telles que le chauffage (granules), le biocarburant et la fertilisation (biochar). La région du Bas-Saint-Laurent a été précurseur dans ce secteur. Depuis plusieurs années, elle a développé une expertise pour l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage. En effet, il y a actuellement dans la région 2 usines de production de granules, 5 usines de production de plaquettes et 2 équipementiers. Bien que ce secteur soit bien en place, il reste encore beaucoup à faire pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel. La valeur estimée du secteur de la bioénergie pour le développement économique de la région est considérable puisque la matière première que représente la ressource forestière est à proximité des milieux habités¹⁸.

L'activité acéricole

Au Bas-Saint-Laurent, selon les données régionales¹⁹ du MRNF, les érablières représentent 6 % de la superficie forestière publique. Selon le règlement sur l'aménagement durable des forêts, une érablière ayant un potentiel acéricole est un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges, ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare. Au Bas-Saint-Laurent, 49 000 ha de superficie forestière répondent à cette définition et présentent un potentiel acéricole. De cette superficie, 34 % sont déjà exploités pour l'acériculture (16 952 ha) et 15 % sont réservés à titre de potentiel acéricole à prioriser ou à titre de secteur d'intérêt acéricole. Au total, on compte 24 336 ha d'érablière qui sont voués à l'acériculture, ce qui représente 49 % des érablières en forêt publique au Bas-Saint-Laurent.

Selon les données des producteurs et productrices acéricoles du Québec, les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie comptent, en 2022, 574 entreprises acéricoles qui exploitent 9 342 094 entailles²⁰ pour produire 35 982 870 livres de sirop d'érable en 2022 en forêts publique et privée conjointement. Au Québec, les deux régions regroupées se classent 3^e en matière de quantité de sirop d'érable produit.

¹⁸ WSP. 2021. *Inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie et portrait de la production de la bioénergie sur le territoire québécois*, Rapport réalisé par WSP Canada Inc., pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Réf. WSP : 201-03354-00. 277 pages et tableaux, figures, cartes et annexes.

¹⁹ Présentation Plan directeur et plan d'action ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique 30 janvier 2024 (MRNF).

²⁰ Les chiffres sont compilés pour les deux régions par les PPAQ. Toutefois, le Bas-Saint-Laurent regroupe la très grande majorité de ces entreprises et de la production. À titre d'illustration, en forêt publique, 4,9 millions d'entailles sont exploitées au Bas-Saint-Laurent et 80 000 entailles sont exploitées en Gaspésie.



En matière de retombées économiques, les données disponibles (2020) indiquent que pour les régions regroupées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, la production totale représente une valeur de 96 923 410 \$²¹. Quant aux emplois générés pour les deux régions, on en compte 1 160 temps plein directs, indirects et induits en 2020, ce qui apporte une contribution de 83,83 M\$ au produit intérieur brut (PIB) du Québec. Ensemble, les deux régions se classent au 3^e rang pour cette contribution (14 %), derrière les régions de Chaudière-Appalaches (30 %) et de l'Estrie (17 %)²².

L'activité récréative

Au Bas-Saint-Laurent, l'activité récréative est importante. En effet, en 2023 la région compte 1 158 baux de villégiature en forêt publique dont 45 % sont situés dans une zone d'exploitation contrôlée (ZEC). Au niveau provincial, le Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) a estimé à 710,7 M\$ par année²³ les retombées économiques liées à la villégiature. Plusieurs sentiers de randonnée sont accessibles dans toute la région, dont le Sentier international des Appalaches qui traverse l'est du territoire sur près de 200 km. Le parc national du Bic et le parc national du Témiscouata participent à la conservation de la biodiversité, mais sont aussi de fortes attractions récréotouristiques. En 2020, la Sépaq

²¹ <https://ppaq.ca/app/uploads/2022/08/Etude-economique-finale.pdf> (p.13)

²² Idem (p.15)

²³ Sondage réalisé par le RLTP en février 2024.

répertoriait 76 403 jours-visites au parc national du Témiscouata et 315 471 jours-visites au parc national du Bic²⁴.



Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

L'industrie des produits forestiers non ligneux (PFNL) autre que la production de sirop d'érable fait partie des secteurs en forte croissance depuis quelques années au Bas-Saint-Laurent. La région compte un Centre collégial de transfert technologique (CCTT), Biopterre²⁵, basé à La Pocatière qui a notamment pour mandat de valoriser et développer les PFNL à des fins alimentaires, agricoles, horticoles, médicinaux ou même la protection des plantes rares ou menacées de disparition. D'autres organismes au Bas-Saint-Laurent, surtout situés dans l'ouest de la région, valorisent la production, la cueillette et la transformation des PFNL comme les champignons et les petits fruits. Notons la présence de Kamouraska Mycologique, un comité porté par la MRC du Kamouraska pour orienter et supporter le développement du secteur des PFNL. Grâce à ce comité, des formations, des aides financières et des services sont proposés pour rendre cette filière dynamique et porteuse de valeur. Ainsi, uniquement au Kamouraska, la chaîne de valeur des PFNL implique plus de 170 organisations. D'après certaines recherches²⁶, le potentiel de retombées économiques de cette industrie peut être

²⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761014/sepaq-achalandage-record-parcs-nationaux-gaspesie-bic-temiscouata>

²⁵ <https://www.biopterre.com/>

²⁶ Moisan-De Serres, A., Gélinas, N., et Marcotte, P., (2017). Les produits forestiers non ligneux: Une opportunité de développement touristique régionale. *The Journal of Rural and Community Development*, 12(2\3), 168-185.

important si les PFNL sont bien développés. Il est également à noter que le développement de la filière PFNL participe à l'adaptation aux changements climatiques, considérant la place centrale des champignons mycorhiziens dans la résilience et la santé des écosystèmes forestiers.

1.4. Structures et mécanismes de concertation

La coopération et la concertation sont des valeurs fortes de l'histoire et de la culture des communautés bas-laurentiennes. Ces valeurs sont aussi au cœur des efforts régionaux visant à favoriser la cohabitation harmonieuse au sein de la forêt et le partage équitable de ses ressources. Pour illustration, nous présentons ci-dessous quelques exemples de démarches et d'instances de concertation mises en place à cette fin.

Tables locales et table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire

Les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) sont instituées par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. Par conséquent, les TLGIRT sont le lieu privilégié pour soulever les intérêts et les préoccupations des différents utilisateurs de la forêt publique en lien avec la planification forestière.

Les MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de confier la coordination et la mise en œuvre des TLGIRT de la région au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Le CRD est un organisme de concertation et de développement régional qui agit à titre de gestionnaire de projets collectifs convenus avec les MRC du Bas-Saint-Laurent.

La région du Bas-Saint-Laurent compte actuellement deux tables locales qui se rencontrent six à sept fois par année, ainsi qu'une Table régionale, qui regroupe les deux tables locales, et dont les membres se rencontrent environ une fois par année. Afin de faciliter le travail de concertation, les membres de ces tables se sont dotés d'un cadre de référence et d'une procédure d'harmonisation opérationnelle applicable aux deux unités d'aménagement de la région. Les TLGIRT sont composés de représentants de tous les secteurs usagers du territoire public, notamment : les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, les communautés autochtones, les MRC, les représentants de l'industrie acéricole, les gestionnaires de territoires fauniques structurés, la récréation et la villégiature, les groupes environnementaux.

Ainsi, en plus des sept enjeux provinciaux pris en compte dans la planification forestière, 14 enjeux régionaux ont été adoptés par les membres des TLGIRT. Ces enjeux régionaux couvrent de nombreux sujets, allant de la détermination des potentiels acéricoles à prioriser à la qualité de l'habitat de plusieurs espèces fauniques chassées ou encore aux efforts d'aménagement. Des enjeux environnementaux tels que la qualité du milieu aquatique ou la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, font également partie d'enjeux régionaux.

Ces démarches de concertation au sein des TLGIRT ont permis des avancées régionales majeures. Citons en exemple le gel de la récolte forestière sur les territoires pressentis pour être des aires protégées depuis 2013 ou encore la démarche de délimitation des érablières à potentiel acéricole à prioriser en territoire public. Cette dernière démarche, entamée en 2016 et achevée en 2021, s'est déroulée dans le cadre d'un comité issu des TLGIRT. Cela a permis d'identifier 8 200 ha de peuplement de potentiel acéricole en territoire public qui sont proposés aux diverses attributions de contingent des PPAQ. Cette délimitation a été adoptée par les membres des TLGIRT et ensuite présentée à toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent au cours du premier semestre 2021. La démarche de concertation se poursuit aujourd'hui dans le cadre de l'application du plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture dans les forêts publiques.

Table de concertation sur la forêt privée (TCFP)

La TCFP est animée par le CRD et elle est composée du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, d'élus municipaux, de la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent, de représentants d'entreprises de transformation du bois, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Cette table de concertation a pour objectif de tenir informés l'ensemble des acteurs de l'évolution des travaux réalisés en forêt privée, et de coopérer dans la recherche de solutions face à différents enjeux, comme les effets de catastrophes naturelles sur la capacité à réaliser la stratégie d'aménagement en forêt privée.

Table sectorielle de concertation en aménagement forestier (TSCAF)

La TSCAF a été mise sur pied en 2018 à la suite de la tenue du Sommet sur l'emploi forestier afin de faire face à l'enjeu de recrutement et de maintien à l'emploi des travailleurs sylvicoles. Cette table est animée par le CRD et composée d'entreprises d'aménagement, de la Fédération des Groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent, de Forêt Compétences, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, de préfets, de Services Québec ainsi que de représentants d'ouvriers forestiers.

Cette table de concertation a pour mandat de mettre en œuvre le plan d'action issu du Sommet régional sur l'emploi en aménagement forestier²⁷ qui vise notamment l'amélioration des conditions de travail des ouvriers dans le secteur de l'aménagement forestier. Afin d'atteindre cet objectif, les membres de la TSCAF ont planifié un projet d'expérimentation qui s'est déroulé de 2020 à 2023. Le projet visait à tester et évaluer l'impact de modes de rémunération à taux horaire, assortis d'avantages sociaux, sur la rétention et la satisfaction de trois groupes de travailleurs (recrues, expérimentés et en fin de carrière).

²⁷ Sierra, A. (2018). *Le Sommet sur l'emploi en aménagement forestier*. Rapport d'analyse des ateliers. Collectif régional de développement.

Ce projet était rendu nécessaire en raison des difficultés de recrutement et des départs anticipés vers la retraite ou vers d'autres emplois. La région est passée de 1 500 ouvriers vers la fin des années 1990 à moins de 150 en 2022 alors que la demande pour la réalisation des travaux sylvicoles, comme le reboisement, le nettoyage, le dégagement de plantation, demeure grandissante. Les résultats de l'évaluation du projet sont présentés dans un rapport publié en 2023²⁸. Au regard des résultats de cette évaluation, des recommandations sont formulées au gouvernement dans la prochaine section de ce mémoire.

Démarches régionales de consultation et de concertation sur la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Cette démarche a débuté en 2010. La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent avait alors reçu le mandat de préparer une proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées dans la région. En 2013, cette proposition a été soumise à une consultation publique portée par la Conférence régionale des élu-es du Bas-Saint-Laurent.²⁹ Lors de cet exercice, sept territoires ont été retenus par la région pour fin de protection. Comme mentionné précédemment, par consensus régional, ces territoires ne font plus l'objet d'opérations forestières depuis 2013.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), en collaboration avec la Société pour la nature et les parcs du Canada au Bas-Saint-Laurent (SNAP), a poursuivi le travail avec la mise en place d'une campagne de promotion pour la mise en valeur de ces territoires, maintenant connus comme les Sept merveilles du Bas-Saint-Laurent³⁰. Les territoires en question sont toujours dans l'attente d'un statut d'aire protégée. Le CREBSL poursuit actuellement un travail de mobilisation régionale entourant la mise en réserve de ces territoires, qui devraient recevoir très prochainement un statut d'aire protégée de la part du MELCCFP. Ensemble, ces aires protégées permettront au Bas-Saint-Laurent de participer à l'atteinte de la cible du Plan nature du Québec qui vise à protéger 30 % du territoire d'ici 2030.

²⁸ Lavoie, L. et Faber, M-C. 2023. Expérimentation de différents types de rémunération pour les ouvriers forestiers. Bilan 2020-2022. Fédération des Groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent, Collectif régional de développement.

²⁹ Pour consulter la proposition ainsi que le bilan de la consultation publique de 2013 :

https://tgirt.crdbsl.org/content/4-documentation/5-aires-protegees/rapport_consultation_aires-protegees.pdf

³⁰ <https://snapquebec.org/notre-travail/sud-du-quebec/bas-saint-laurent/les-sept-merveilles-du-bas-saint-laurent/>

ENJEUX ACTUELS ET D'AVENIR POUR LES FORÊTS DU BAS-SAINT-LAURENT

Le territoire québécois profite d'un couvert forestier diversifié. Bien que les grands enjeux présentés dans cette section touchent la majorité des forêts, ils s'expriment différemment selon les régions et les caractéristiques de leurs écosystèmes. Ainsi, pour garantir un avenir à toutes nos forêts, il importe d'accueillir leur diversité et d'en tenir compte dans la planification des interventions gouvernementales. Dans une perspective d'adaptation sociale et économique aux transformations environnementales qui sont à nos portes, le respect et la valorisation de cette diversité nous apparaissent comme une clé d'avenir.



2. Enjeux actuels et d'avenir pour les forêts du Bas-Saint-Laurent

2.1. Changements climatiques et perturbations naturelles

Les événements climatiques extrêmes vécus dans les dernières années sont en grande partie attribuables aux changements climatiques. Citons les feux de forêt de l'été 2023 au Québec. Au Bas-Saint-Laurent, la tempête de décembre 2022 a eu un impact considérable. Il est attendu que ces événements climatiques extrêmes seront plus fréquents dans les années à venir au Québec et au Bas-Saint-Laurent en particulier. Notons que le Bas-Saint-Laurent bénéficie d'un avantage notable puisque ses forêts mixtes sont moins sensibles et plus résilientes aux feux de forêt.

Au-delà des événements climatiques extrêmes, les changements climatiques induisent des habitats favorables et des productivités changeantes selon les espèces. Ainsi, il est attendu que les résineux verront leur productivité baisser et que les feuillus seront plus présents au Bas-Saint-Laurent³¹. Ces changements auront des impacts sur tous les usagers du territoire forestier, incluant non seulement la production de bois, mais également le secteur de la production de sirop d'érable, ou encore la pratique de la motoneige.



³¹ https://tgirt.crdbsl.org/documentation/enjeux-ecologiques/rapport_ae_bsl_final_oct.2018-compressed.pdf

Enfin, les changements climatiques sont susceptibles de favoriser l'apparition de nouveaux ravageurs affectant les arbres ou de changer les dynamiques de ravageurs déjà existants. Ainsi, le rythme et la sévérité des épidémies de TBE pourraient être modifiés. D'autres insectes exotiques sont surveillés avec attention dans la région. C'est le cas de l'agrile du frêne ou encore du longicorne asiatique. L'agrile du frêne est déjà présent dans la région et fait l'objet de surveillance de la part de l'agence canadienne d'inspection des aliments. Le longicorne asiatique, qui s'attaque aux érables en particulier, n'est pas présent actuellement mais requiert une vigilance. En effet, les conditions climatiques pourraient devenir favorables à son arrivée, qui provoquerait des dégâts majeurs pour les industries de la production de bois et de sirop d'érable.

L'aménagement forestier tel que réalisé actuellement n'est pas assez agile et flexible pour faire face aux défis anticipés engendrés par les changements climatiques. Il est donc impératif de mettre en place des stratégies ambitieuses d'adaptation de nos forêts dès maintenant. Ces stratégies doivent avoir pour objectif principal de maintenir des forêts mixtes et diversifiées. Pour cela, il est nécessaire d'adopter des stratégies et des pratiques de sylviculture plus en phase avec les forêts de demain et d'innover dans le domaine forestier.

2.2. Des pratiques d'aménagement qui ne permettent pas de développer le plein potentiel des forêts bas-laurentiennes

La Stratégie d'aménagement durable des forêts adoptée en 2015³² concerne aussi bien la forêt publique que la forêt privée. Cette stratégie est une exigence gouvernementale et elle s'articule autour de 6 défis que le gouvernement s'est donnés :

- Une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont les nations autochtones.
- Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes.
- Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées.
- Une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes.
- Des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent.
- Une gestion forestière durable, structurée et transparente.

Or, l'approvisionnement en volume est appelé à baisser dans les années à venir, en raison notamment des changements climatiques, d'événements climatiques extrêmes et de l'augmentation de la superficie en aires protégées. Il est attendu que cela se traduise par une diminution significative des possibilités forestières et rende plus difficile l'atteinte des objectifs de la stratégie d'aménagement, car les moyens mis en œuvre priorisent les productions de volume au détriment de la production de valeur.

³² Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 2015. Stratégie d'aménagement durable des forêts. 58 p. Document disponible en ligne: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR_amenagement_durable_forets_MFFP.pdf

Il est impératif de prioriser cet enjeu et de faire preuve de proactivité dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Pour cela, plusieurs voies peuvent être envisagées pour limiter les impacts négatifs attendus tout en permettant de poursuivre les efforts de conservation de la biodiversité. Une solution prometteuse est de développer de nouvelles approches sylvicoles adaptées aux changements climatiques et d'accompagner les entreprises dans la diversification de leurs activités afin d'accroître leur compétitivité. Ces nouvelles approches devraient viser la production de bois à forte valeur ajoutée plutôt que de simplement augmenter les volumes de bois récoltés. Cela nécessite d'être innovant dans nos pratiques, mais également de considérer la production de nouvelles richesses par l'exploitation d'autres ressources à valeur ajoutée (comme le sirop d'érable, les PFNL, la faune, etc.).

En forêt privée, l'application de la stratégie d'aménagement durable des forêts fait face à de nombreux défis. En effet, la forêt privée souffre actuellement d'un manque de financement récurrent depuis plusieurs années en raison de la baisse graduelle des budgets d'aménagement depuis plus de 20 ans³³. Pourtant, les forêts privées au Québec et particulièrement au Bas-Saint-Laurent fournissent des volumes de bois significatifs aux usines de transformation. En 2022, la valeur des produits générés par la forêt privée au Québec a été évaluée à près de 1,2 milliard de dollars, d'où leur importance dans l'économie québécoise. Malgré cela, il est constaté que seuls 57 % de la possibilité forestière en forêt privée est récoltée³⁴ au Bas-Saint-Laurent, ce chiffre s'établissant à 39 % à l'échelle du Québec³⁵. Dans un contexte de baisse de possibilités forestières à court ou moyen terme, il devient crucial d'améliorer l'approvisionnement des usines à partir de la forêt privée. Cela permettrait des retombées économiques intéressantes pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

2.3. Les défis de l'harmonisation des usages et de la gestion intégrée

Les forêts hébergent de nombreuses ressources naturelles : bois, faune, PFNL, récréation, paysages. Au Bas-Saint-Laurent, ces ressources sont de plus en plus demandées. En effet, les industries de transformation du bois souhaitent se développer et augmenter leur approvisionnement; de nouveaux baux de villégiature sont attribués chaque année; les pratiques de la motoneige et de la chasse sont en augmentation; le nombre d'entreprises acéricole est, lui aussi, en augmentation. À cela, ajoutons la volonté du gouvernement d'atteindre la cible de 30 % d'aires protégées en 2030. Or, puisque la superficie forestière ne peut augmenter, cela génère de plus en plus d'enjeux de cohabitation.

Actuellement, les TGIRT sont un outil de concertation pour l'harmonisation des différents usages de la forêt. Toutefois, le mandat de cette instance est strictement encadré par la loi et concerne exclusivement l'intégration des enjeux à l'échelle de la planification forestière. Chaque usage de la forêt est géré par une institution gouvernementale qui lui est propre. Par exemple, les baux de villégiature sont attribués par le secteur territoire du MRNF, la gestion

³³ Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2023

³⁴ Rapport annuel 2022-2023, Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. 14 p.

³⁵ [MRNF \(2022\) Ressources et industries forestières du Québec, Portrait statistique 2022.](#)

de la faune est gérée par la direction de la gestion de la faune du MELCCFP, la protection des espèces menacées est sous la responsabilité du secteur environnement du MELCCFP, le marché libre des bois est pris en charge par le bureau de mise en marché de bois. Dans ce contexte, il s'avère difficile pour les usagers de la forêt de s'orienter vers les bonnes unités administratives. Pour cette raison, les TGIRT sont régulièrement interpellées sur des sujets en dehors du cadre législatif qui leur est circonscrit, comme par exemple, l'installation d'infrastructures en forêt, la gestion des ressources fauniques et l'occupation du territoire. Dans son document d'orientation³⁶ rédigé dans le cadre de la présente consultation, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait le même constat (Orientation 3).



Par ailleurs, beaucoup de participants aux TGIRT regrettent que la mission des Tables soit de travailler à la planification forestière sous l'angle de la production de bois uniquement. En effet, la planification forestière est réalisée en amont conjointement par les planificateurs du MRNF et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Les autres usagers sont consultés sur les planifications après que les besoins des BGA aient été comblés. Ainsi, cela amène la perception que les différentes préoccupations émises constituent des contraintes à la récolte de bois. En ce sens, il est régulièrement mentionné que les travaux des TGIRT ne sont pas de la gestion intégrée des ressources de la forêt puisque l'ensemble des usagers devraient participer aux décisions en amont. La FQM rappelle que le MRNF mentionne explicitement que les « *tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire* » (aussi appelées *TLGIRT* ou *tables GIRT*) collaborent à l'élaboration de la planification forestière en amont des

³⁶ FQM (septembre 2023). Les communautés québécoises et la gestion de la forêt, document d'orientation, 21 p.

consultations »³⁷. Ceci s'appuie directement sur la loi sur l'aménagement durable des forêts (art. 53 à 55)³⁸. En conséquence, les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent constatent, en accord avec la FQM, que les objectifs et l'esprit de la loi ne sont pas respectés.

2.4. Accès inadéquat au territoire public

Il est essentiel que le réseau de chemins en forêt publique soit adéquat et sécuritaire pour l'ensemble des utilisateurs du territoire. Ce maintien est essentiel pour la qualité du milieu aquatique qui peut être fortement dégradée lorsque les chemins ou les traverses de cours d'eau sont entretenus de manière déficiente. Le règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)³⁹ pose les bases pour la construction de chemins sécuritaires et respectueux de l'environnement.



Au Bas-Saint-Laurent, un réseau de chemins multiusage en forêt publique a été adopté par les membres des TLGIRT en 2015. Ce réseau totalise 445 km de chemins qui sont considérés comme essentiels pour l'accessibilité du territoire public à l'ensemble des différents utilisateurs. Les travaux d'entretien de ce réseau sont réalisés selon le principe de l'utilisateur-payeur, et reposent sur les entreprises effectuant des travaux forestiers, les gestionnaires de territoires fauniques, les détenteurs de permis d'infrastructure en forêt publique

³⁷ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/participer>

³⁸ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-18.1>

³⁹ <https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/>

(villégiateurs et acériculteurs, notamment) et les MRC. La plus grande partie des dépenses d'entretien est assumée par les industries forestières. Toutefois, les besoins d'entretien sont en croissance en raison notamment des événements climatiques extrêmes qui peuvent endommager les structures existantes (ponts et ponceaux en particulier). Les financements disponibles⁴⁰ ne permettent pas à tous les utilisateurs du territoire public de participer financièrement à l'entretien de ce réseau de chemins multiusage. Les responsabilités et capacités de chacun des utilisateurs sont à établir clairement.

Les chemins sont, dans la très grande majorité des cas, créés par l'industrie forestière afin de réaliser les travaux forestiers. Le devenir et les usages futurs des nouveaux chemins créés ne sont pas déterminés à l'avance. En effet, dans certains cas, les chemins situés en dehors du réseau stratégique sont entretenus par d'autres usagers, comme les chasseurs ou des usagers d'activités récréatives. Dans d'autres cas, ces chemins se dégradent naturellement, et les infrastructures se détériorent. Ceci peut amener des problématiques importantes sur la qualité du milieu aquatique en causant de l'érosion, de la sédimentation dans les cours d'eau ou encore en constituant des obstacles de déplacement au poisson.

2.5. Difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre

La région du Bas-Saint-Laurent est la deuxième en importance au Québec au regard du nombre d'entreprises forestières présentes sur son territoire. En 2020, la région accueillait 657 entreprises forestières, ce qui représente 12 % des entreprises installées au Québec⁴¹.

Le Bas-Saint-Laurent fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier (sylviculture et récolte de bois). Elle connaît, depuis quelques années, des difficultés de recrutement et de rétention chez la plupart des organismes voués à ces activités. En 2019, la région comptait environ 200 ouvriers et ouvrières forestiers pour la réalisation de tous les travaux d'aménagement forestiers non commerciaux (reboisement, nettoyage, dégagement de plantation, éclaircie pré-commerciale). Depuis 1997, le nombre d'ouvriers et ouvrières a chuté drastiquement alors que l'âge moyen a augmenté considérablement. À part le vieillissement, d'autres facteurs aggravants se sont ajoutés : la concurrence provenant des autres secteurs d'activités et la perte de certains avantages découlant de la mise en œuvre d'une grille de taux provinciale en forêt privée. En janvier 2024, le nombre d'ouvriers et ouvrières sylvicoles disponibles dans la région est évalué à environ 120 et malgré la tendance à la mécanisation des travaux forestiers, on estime avoir besoin d'une centaine d'ouvriers et ouvrières supplémentaires pour pouvoir réaliser la stratégie d'aménagement du MRNF en forêt privée et publique pour l'année 2024⁴².

Le problème du recrutement de la main-d'œuvre forestière est provincial. Afin d'y apporter des solutions, les entreprises d'aménagement disposent de plusieurs solutions (travailleurs étrangers temporaires, revalorisations salariales, diminution des activités, etc.). Le Bas-Saint-

⁴⁰ Exemples : programme d'aide à la voirie locale, Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages, Programme de restauration des traverses de cours d'eau

⁴¹ <https://foretcompetences.ca/uploads/diagnostic-sectoriel-2020-2021.pdf> (p.30)

⁴² Communication de la Fédération des Groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent, janvier 2024.

Laurent a choisi de mettre en place un projet ayant pour objectif d'attirer davantage de nouvelles personnes et de maintenir celles qui sont déjà dans le métier. Ce projet a démontré que les conditions salariales basées sur un mode de rémunération à taux horaire avec des avantages sociaux et un accès à la formation représentent les facteurs d'attraction les plus prometteurs. La valorisation du métier d'ouvrier forestier est au cœur des conditions de succès.

Ce manque de main-d'œuvre a des conséquences sur l'ensemble des activités réalisées en forêt au Bas-Saint-Laurent. En effet, le manque de main-d'œuvre réduit la capacité de réaliser annuellement les travaux sylvicoles prévus dans les stratégies d'aménagement. Cela engendre des répercussions négatives sur le rendement des forêts, mais aussi sur l'approvisionnement en bois des usines de transformation, en plus de fragiliser les emplois à court terme.



RECOMMANDATIONS

La lecture de ce mémoire permet de prendre la mesure des niveaux d'expertise et de maturité atteints par la région et par ses communautés forestières et de mieux comprendre leurs enjeux spécifiques. En s'appuyant sur ces constats, les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont en mesure de proposer une vision d'avenir pour les forêts bas-laurentiennes et pour les communautés qui les habitent. Cette vision est animée par une forte volonté régionale d'exercer une pleine responsabilité à l'endroit de nos forêts, qu'elles soient publiques ou privées, et de la gestion des multiples activités qui y sont réalisées. En ce sens, la TREMBSL formule ci-dessous six recommandations.



3. Recommandations

3.1. Pour la mise en place d'une gouvernance régionale des forêts au Bas-Saint-Laurent

Les élu-es du Bas-Saint-Laurent constatent que l'avenir des activités forestières est menacé par plusieurs facteurs : changements climatiques, événements climatiques extrêmes, diminution des budgets d'aménagement, diminution future de possibilités forestières en raison des perturbations naturelles plus fréquentes. Ces facteurs, nous l'avons expliqué, se déclinent différemment selon les territoires, en raison de la diversité des écosystèmes forestiers et des orientations prises en matière d'aménagement, d'exploitation, de conservation et de diversification des activités forestières. Les élu-es sont en accord avec la nécessité de réviser le régime forestier québécois dans l'optique d'améliorer la résilience de nos forêts face aux changements climatiques et d'engager plus concrètement la responsabilité des communautés forestières régionales.

Les élu-es sont persuadés que pour renforcer la résilience des forêts bas-laurentiennes, tout en maintenant leurs vocations sociales, économiques et environnementales, il est nécessaire de s'appuyer sur les assises, les forces et les expertises régionales. À ce propos, dans son document d'orientation rédigé pour la présente consultation, la FQM avance la nécessité de régionaliser l'aménagement forestier parce que les forêts et les réalités locales sont différentes d'une région à l'autre. Cette orientation n'est bien sûr pas nouvelle puisqu'elle a notamment été mise de l'avant dans le rapport final du chantier sur la production de bois, publié en 2015⁴³.

Les élu-es du Bas-Saint-Laurent souscrivent à cette orientation de gouvernance régionalisée et recommandent au gouvernement d'autoriser la prise en charge régionale des responsabilités en matière d'aménagement forestier sur les territoires publics et privés, de la planification à la réalisation des opérations forestières.

Pour exercer une telle responsabilité, il s'avère nécessaire de mettre en place des structures régionales impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt publique et privée, ainsi que les gouvernements de proximité et les directions des ministères concernés. Ces structures de proximité, ancrées dans la réalité territoriale et appuyées par l'expertise forestière régionale, auraient la capacité de développer le plein potentiel de la forêt à partir des objectifs et des réalités économiques, sociales et environnementales des régions.

Pour mettre en marche la région dans cette direction, les élu-es du Bas-Saint-Laurent entendent amorcer une démarche de réflexion concertée sur la création d'une Société des forêts du Bas-Saint-Laurent. Cette réflexion régionale se réalisera avec tous les groupes concernés par les différentes vocations et activités forestières, appuyée par les directions ministérielles et la recherche universitaire.

⁴³ Beauregard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Rapport final, Février 2015. <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/chantier-production-bois-rapport-final/>

Nos réflexions préliminaires sur cette Société des forêts nous portent à lui attribuer en priorité la mission de dynamiser l'économie basée sur la diversité des ressources forestières publiques et privées en s'appuyant sur les forces régionales, et ce dans une optique d'adaptation aux changements climatiques. L'ensemble des utilisateurs et gestionnaires de la forêt privée et publique, ainsi que les Premières Nations, seraient parties prenantes de cette Société. Les principaux objectifs poursuivis seraient :

- Soutenir et valoriser la diversification et l'innovation dans l'exploitation des ressources forestières

Le développement de l'ensemble des ressources issues de la forêt devient une voie incontournable pour garantir l'avenir économique de ce secteur au Bas-Saint-Laurent. Pour cela, il est primordial que la Société puisse soutenir le développement d'une diversité de secteurs. La modernisation de l'industrie de transformation du bois déjà présente sur le territoire est bien sûr incontournable, tout comme les démarches d'innovation. La diversification de l'exploitation des ressources forestières est également à envisager à travers le développement des activités fauniques et des produits forestiers non ligneux, en particulier le sirop d'érable. À cela s'ajoute la filière des bioénergies, qui présente un potentiel économique d'importance pour la région.

- Assurer l'harmonisation des usages et la pleine gestion intégrée des forêts

La forêt publique bas-laurentienne appartient à l'ensemble de ses citoyens. Par ailleurs, la forêt privée, si elle est aménagée dans son ensemble, peut davantage contribuer aux retombées économiques et à l'adaptation aux changements climatiques. Le territoire et les ressources des forêts publiques et privées sont sollicités par de nombreux utilisateurs. En conséquence, il est impératif d'accompagner l'adaptation des pratiques face aux changements des écosystèmes et des usages de la forêt. À cet égard, il est nécessaire de prendre en compte et d'harmoniser les besoins de l'exploitation des ressources forestières, le développement des usages récréatifs (villégiature, motoneige, randonnée, etc.), l'identification de zones de conservation de la biodiversité et les autres usages du territoire (secteur éolien, secteur minier). Pour cela, la Société aura à cœur de permettre l'épanouissement de l'ensemble des activités économiques, sociales et environnementales en forêt en assurant une pleine gestion intégrée des forêts bas-laurentiennes.

- Pratiquer l'intensification de l'aménagement forestier au bénéfice de toutes les ressources forestières

De concert avec tous les utilisateurs du territoire forestier, et dans une volonté d'adaptation aux changements climatiques, la Société aurait pour rôle de produire des analyses et de maintenir une connaissance fine du territoire. Cette expertise servira, dans un premier temps, à confirmer et poursuivre les identifications de secteurs d'intensification déjà réalisées, notamment au regard de la production ligneuse ou encore de la production acéricole. Dans un second temps, il sera envisagé d'identifier des secteurs propices à l'intensification d'autres ressources forestières comme les ressources

cynégétiques, la production de produits forestiers non ligneux ou toute autre ressource d'intérêt pour les membres de la Société. En complément, la Société viendrait mettre en place une adaptation des pratiques d'aménagement en cohérence avec cet objectif d'intensification. Cette adaptation permettra de mettre l'emphase sur la production de ressources à forte valeur ajoutée, le maintien d'habitats propices aux espèces fauniques chassées, tout en appuyant les efforts de conservation de la biodiversité. Enfin, en collaboration étroite avec les acteurs de la forêt privée, la Société visera à dynamiser l'aménagement forestier durable en terre privée et à favoriser une plus grande adhésion et sensibilisation des propriétaires forestiers aux bienfaits de l'aménagement de leur boisé, comme ce fut déjà le cas dans le passé.

Les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent sont persuadés que la concrétisation de cette vision est un moyen efficace d'accompagner les forêts dans les changements climatiques en vue de soutenir la diversification et la compétitivité des entreprises tout en permettant d'atteindre les objectifs provinciaux de conservation de la biodiversité. Pour concrétiser cette vision, plusieurs étapes et dispositifs devront être mis en place. Les élu-es comptent dès maintenant entamer une démarche de réflexion concertée sur le modèle de cette Société. En complément, la région doit pouvoir expérimenter l'exercice d'une pleine responsabilité de l'aménagement forestier et évaluer ses retombées. Pour cela, certains outils légaux lui sont nécessaires.

La première étape charnière est de fournir aux MRC les pleines responsabilités prévues par la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (art. 17.19 à 17.24.2) comme demandé par la FQM dans son mémoire (orientation 5, p. 14-15).

À l'instar de la FQM, la Table des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement d'octroyer aux MRC la pleine responsabilité de gestion des TPI et des redevances qui en sont issues.

En recevant cette pleine responsabilité et grâce à l'autonomie financière qui en découlera, la région disposera d'un terrain propice à l'expérimentation des objectifs poursuivis par le projet de la Société des forêts. En effet, l'agilité et la flexibilité octroyées ainsi aux MRC leur permettront d'intensifier la production de ressources forestières, tout en diversifiant la valeur générée par la prise en compte de tous les usages forestiers. En obtenant la pleine gestion des TPI, les MRC pourront travailler à la diversification des sources de revenus, comme la villégiature, les produits forestiers non ligneux et l'acériculture, tout en déployant les efforts et stratégies nécessaires à l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

La seconde étape charnière passe par la mise en application des dispositions relatives à la création de forêts de proximité sur le territoire public. Cela peut également servir l'expérimentation d'une gouvernance régionale des forêts. À ce propos, dans son document d'orientation, la FQM rappelle à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts qu'elle dispose de tous les leviers légaux et administratifs nécessaires à la mise en place de ce dispositif pour soutenir la gouvernance locale des forêts.

En ce sens, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent appuie la recommandation de la FQM qui demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts d'élaborer une politique et de mettre sur pied un programme de financement pour la mise en place des forêts de proximité.

3.2. Pour une adaptation de l'aménagement qui vise l'atteinte du plein potentiel des forêts bas-laurentiennes

Tous s'entendent pour affirmer que la forêt québécoise a un grand rôle à jouer dans nos stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Les défis sont multiples! L'agilité et la réactivité dans la prise de décision doivent être encouragées pour y faire face.

L'adaptation de la stratégie d'aménagement des forêts québécoises est une clé d'avenir essentielle face aux changements climatiques. Pour ce faire, il est impératif de soutenir durablement les travaux d'aménagement. Cela passe notamment par la mise à disposition d'outils financiers, techniques et administratifs adéquats. En ce sens, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement les interventions suivantes :

- Rehausser substantiellement le programme d'aménagement durable des forêts, notamment le volet associé aux TPI.
- Augmenter le soutien à la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée.
- Mettre en place une stratégie adaptée aux régions visant à augmenter la participation et l'adhésion actives des propriétaires à l'aménagement de leur boisé privé. Cette approche pourra faciliter les efforts déployés par les entreprises d'aménagement pour récolter toute la possibilité forestière et générer des retombées économiques importantes pour le Québec et les régions.
- Mobiliser des ressources humaines et financières afin d'accompagner les communautés forestières dans l'adaptation aux changements climatiques. Ceci pourrait se faire par la création d'une enveloppe budgétaire ayant deux visées, soit :
 - Développer des pratiques sylvicoles innovantes respectant les principes de l'aménagement durable et les communautés dans un objectif d'adaptation et de renforcement de la résilience des forêts.
 - Pallier les perturbations naturelles imprévisibles et non prévisibles qui affectent nos forêts, comme le propose déjà la FQM dans son document d'orientation (en accord avec l'orientation 6, p 15-17).

Ces interventions ont pour dénominateur commun de poser des bases qui accompagneront les communautés forestières dans les enjeux reliés à l'avenir des forêts. En particulier, cela permettrait de faire face aux défis mentionnés précédemment en lien avec l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte où il est de plus en plus pertinent d'encourager la production de ressources à forte valeur ajoutée plutôt que de miser simplement sur des productions en quantité.

3.3. Pour le déploiement d'une filière régionale de valorisation de la biomasse forestière résiduelle

L'adaptation aux changements climatiques peut se réaliser par l'adaptation des techniques sylvicoles, mais également par la mise en place de structures favorisant l'efficacité énergétique. De plus, la réalisation du plein potentiel de l'exploitation des ressources forestières implique le développement de certaines filières, dont celle des bioénergies. Dans son Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance des bioénergies comme l'une des sources complémentaires à l'électricité dans les efforts globaux de diminution de l'empreinte carbone du Québec⁴⁴. Ce développement devrait permettre de générer des bénéfices sociaux et économiques significatifs dans les régions grâce à l'application des principes d'économie circulaire. Le Plan gouvernemental comporte une cible qui vise à augmenter de 50 % la production de bioénergie d'ici 2030.

C'est un défi que les régions forestières comme le Bas-Saint-Laurent peuvent contribuer à relever. En effet, le Bas-Saint-Laurent s'inscrit parmi les précurseurs du chauffage à la biomasse forestière résiduelle. Après la mise en place des projets de chauffage et de réseaux de chaleur depuis 10 ans, les acteurs travaillent maintenant à renforcer les divers plans de la filière pour un déploiement à plus grande échelle au sein d'un projet d'écosystème énergétique régional en bioénergie. Cet écosystème propose l'organisation d'un réseau en circuits courts comprenant les différents maillons, de la récolte à la distribution de la biomasse forestière résiduelle. Ce réseau permettra de desservir la région avec des systèmes clé en main en chauffage de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et de serres dans le cas de la production bioalimentaire.

La biomasse forestière résiduelle disponible est issue de la forêt privée et publique et des usines de première transformation du bois réparties dans toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent. Pour augmenter son utilisation et mieux contribuer à la carboneutralité régionale, tout en maintenant des retombées économiques d'importance, la région travaille sur un projet qui vise à regrouper les acteurs au sein d'un guichet de biomasse forestière.

La création de ce guichet est la première étape pour optimiser la filière énergétique par la mise en place d'une grappe d'acteurs et d'entreprises. Le déploiement de cette filière énergétique au Bas-Saint-Laurent pourra être accéléré par la concertation, l'accompagnement des utilisateurs et la promotion de cette source d'énergie.

Ce guichet est au centre du projet d'écosystème énergétique en bioénergie du Bas-Saint-Laurent. Il permettra également de suivre le développement de la filière des biocarburants pour le transport, notamment en agriculture et en transport maritime, en s'appuyant sur les expertises disponibles en recherche et transfert technologique dans la région, telles que le Centre de recherche sur les biotechnologies marines, le SEREX, Innovations Maritime et

⁴⁴ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf> (p. 83)

l'UQAR. Les biocarburants offrent notamment une opportunité intéressante pour contribuer à l'amélioration du bilan de gaz à effet de serre du transport maritime.

Pour permettre le déploiement d'un tel écosystème énergétique régional fondé sur l'exploitation de la biomasse forestière résiduelle, un soutien gouvernemental structurant s'avère nécessaire.

Dans cette optique, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement de créer un programme de soutien au déploiement d'écosystèmes énergétiques régionaux. Ce programme pourrait être décliné en plusieurs volets pour les régions qui désirent mettre en réseau des acteurs de la filière; mobiliser un pôle d'expertise pour appuyer la filière en matière de recherche, d'innovation et de transfert technologique; soutenir des projets locaux et régionaux de mise en marché des productions issues de la filière.

3.4. Pour améliorer notre capacité de gestion intégrée des forêts au Québec

Pour permettre le développement du plein potentiel des ressources forestières tout en assurant le partage et l'harmonisation des usages dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, il devient fondamental d'exercer une gestion des forêts qui s'appuie sur une prise en compte équitable de l'ensemble de ses vocations.

Au Bas-Saint-Laurent, tous les participants des TGIRT s'accordent pour souligner le bon fonctionnement de cette instance dans la région. Le succès des différentes démarches de concertation régionale présenté précédemment en est la preuve. Bien que les intervenants régionaux aient une connaissance mature du fonctionnement des TGIRT et de la définition de leur mandat, ils déplorent leur potentiel actuellement trop limité pour permettre une véritable prise en compte intégrée de tous les enjeux.

À cet égard, dans son document d'orientation, la FQM met en évidence la sous-utilisation du potentiel de ces tables, en raison d'une application très limitative de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (orientation 3 – p.8-12). Ceci a également été mentionné précédemment dans ce mémoire. Ces limites affectent entre autres la capacité de ces tables à mettre de l'avant une réelle approche de gestion intégrée et de faire une planification adaptée aux particularités territoriales et aux diverses communautés.

Avant de formuler des recommandations au regard du fonctionnement des TGIRT, la FQM propose de faire une évaluation indépendante des processus de consultation et de planification prévus à la loi, pour d'abord mesurer l'écart entre la volonté exprimée par le législateur et la pratique actuelle. La FQM propose que cette évaluation porte sur le fonctionnement des TGIRT, l'équilibre des forces, la présence des élu-es, le nombre d'unités d'aménagement par Table, la marge de manœuvre laissée aux MRC dans la coordination des Tables, les sujets traités, les résultats obtenus, la satisfaction des participants et la latitude laissée aux planificateurs régionaux du gouvernement.

Les élu·es du Bas-Saint-Laurent sont en accord avec cette proposition de la FQM; une telle évaluation pourra certes fournir des pistes d'amélioration pour le fonctionnement des TGIRT. De surcroît, dans l'optique de dessiner une vision d'avenir pour nos forêts, étudier plus spécifiquement les enjeux et pistes de solution favorables à l'harmonisation des usages et à une approche de gestion intégrée est prioritaire pour notre région.

Pour cela, la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande la création d'un espace intersectoriel de discussion et de concertation, intégrateur de l'ensemble des sujets et besoins liés aux différents usages de la forêt. Puisque les TGIRT ne sont pas désignées par le législateur pour fournir cet espace, il y a lieu de réfléchir à la création d'une instance complémentaire, qui pourrait traiter de ces sujets avec une communauté d'acteurs représentative des différentes vocations de la forêt. Ultimement, il s'agit d'améliorer notre capacité à intégrer tous les enjeux et besoins relatifs à la forêt dans les exercices de planification.

3.5. Pour un meilleur accès au territoire forestier public

L'exploitation du plein potentiel forestier par l'adoption d'une approche de gestion réellement intégrée et dans un objectif de protection des milieux naturels ne peut se faire sans garantir un accès adéquat et sécuritaire au territoire public pour tous ses utilisateurs.

Il a été montré précédemment que les enjeux d'accès au territoire public sont de deux ordres. Dans un premier temps, les besoins sont de plus en plus importants pour assurer l'entretien du réseau stratégique de chemins multiusages. Ceci en raison des changements climatiques et des événements climatiques extrêmes qui entraînent une dégradation plus rapide du réseau. De plus, la charge financière de l'entretien des chemins est déséquilibrée puisque les moyens financiers ne sont pas accessibles à tous les usagers du territoire public pour permettre l'entretien adéquat du réseau de chemins multiusages.

Dans un second temps, la planification des chemins forestiers repose sur une logique d'exploitation forestière, sans prendre en compte le devenir des chemins créés. Ainsi, les chemins situés en dehors de ce réseau stratégique ne font l'objet d'aucun suivi ou d'entretien. Ceci peut avoir des conséquences majeures sur la qualité du milieu aquatique en particulier.

Afin d'améliorer l'accès au territoire public, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent propose trois solutions à mettre en place rapidement.

- Une politique de gestion des chemins forestiers au Québec
Cette politique de gestion devrait définir précisément une démarche cohérente qui concernerait l'ouverture, la fermeture et l'entretien du réseau de chemins forestiers. De telles politiques ont été implantées avec succès en Colombie-Britannique et gagneraient à être appliquées au Québec. En préalable à l'établissement de cette politique, il est fondamental de réaliser un portrait diagnostique de l'ensemble des chemins existants en forêt publique. Ceci permettra de prioriser les chemins à maintenir, entretenir ou fermer en considérant le réseau existant.
- Adapter et augmenter les moyens financiers consacrés à la gestion des chemins forestiers
Les financements disponibles actuellement pour l'entretien des chemins forestiers sont majoritairement destinés à l'industrie forestière. Afin d'appuyer les autres usagers du territoire public qui exercent des responsabilités à l'égard des chemins, notamment les MRC, il s'avère nécessaire de réviser les mesures existantes et de déployer de nouvelles mesures financières qui leur seront destinées.
- Revoir le règlement d'aménagement durable des forêts (RADF) pour permettre la mise en œuvre des pratiques les plus probantes à ce jour
L'avancement des connaissances sur la gestion et l'entretien des chemins forestiers s'accompagne de bonnes pratiques qu'il est parfois difficile, voire impossible, à mettre en œuvre en raison de certaines contraintes règlementaires. Dans ce contexte, le RADF requiert des adaptations. À ce titre, un guide de saines pratiques pour les chemins forestiers à faible utilisation⁴⁵ a été publié en 2022 par l'Université Laval. Ce guide propose des solutions novatrices et efficaces pour réduire l'impact des chemins forestiers sur les milieux naturels. Par exemple, le guide propose de privilégier, pour certains cours d'eau, l'aménagement de traverses à gué. Les connaissances à jour démontrent que ces traverses préservent davantage l'intégrité des milieux aquatiques tout en assurant la sécurité, la durabilité et la résilience des infrastructures. Or, l'application de ce type de solutions est pour le moment impossible en raison du règlement en vigueur. En effet, le RADF interdit actuellement l'aménagement des traverses à gué. Il apparaît donc opportun de le réviser, à la lumière des connaissances les plus récentes, pour permettre une mise en œuvre des pratiques les plus probantes à ce jour.

⁴⁵ https://www.cef-cfr.ca/uploads/Membres/Jutras22_Guide_saines_pratiques_chemins.pdf

3.6. Pour une stratégie de valorisation du travail forestier

Depuis des décennies, les forêts du Québec ont été aménagées d'abord et avant tout par les ouvriers et les ouvrières de la forêt. La mécanisation des opérations forestières est apparue et s'est accrue au fil des années pour prendre une place importante aujourd'hui. Malgré cela, la mécanisation de toutes les opérations d'aménagement forestier demeure impossible, considérant les connaissances et le type de machinerie disponibles actuellement. Le reboisement est encore fait manuellement ainsi que les travaux non-commerciaux comme le dégagement et le nettoyage. La place de l'ouvrier et de l'ouvrière demeure donc très importante. Pourtant, le métier d'ouvrier forestier compose avec un retard considérable en matière de rémunération et de valorisation, comparativement à d'autres métiers qui exigent le même niveau de scolarité. Par exemple, dans le secteur de la construction, la rémunération est définie selon un taux horaire déterminé à l'avance, alors que pour le travail forestier, une rémunération à forfait est encore la pratique courante.

Le projet pilote mis en place au Bas-Saint-Laurent de 2020 à 2023 démontre l'efficacité d'une rémunération adéquate pour le bien-être et le rendement des ouvriers et des ouvrières forestiers. Les évaluations de ce projet pilote⁴⁶ confirment qu'une rémunération équitable et des conditions de travail bonifiées augmentent la satisfaction ainsi que le recrutement et la rétention de cette main-d'œuvre. Œuvrer à une modernisation des modes de rémunération des ouvriers et des ouvrières forestiers aura des effets rapides sur le recrutement de nouvelles personnes et sur le maintien dans ce métier de plusieurs autres.

Une consultation nationale sur l'avenir de la forêt, ne peut passer sous silence l'avenir de la main-d'œuvre forestière ainsi que la rétention, la valorisation et le transfert des connaissances et compétences développées. Pour nos régions forestières, cette main-d'œuvre représente un levier de développement économique et territorial ainsi qu'une richesse collective qui méritent d'être valorisés et placés au cœur de nos stratégies sur l'avenir de nos forêts.

À l'instar des efforts déployés pour les métiers de la construction, la Table des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent recommande au gouvernement de déployer une véritable stratégie de valorisation du travail forestier.

L'une des premières mesures à inclure au sein de cette stratégie serait d'intégrer une rémunération à taux horaire, comme cela a été fait pour le secteur de la construction au moment de la création de la Commission de la construction du Québec en 1987.

Ensuite, il est recommandé d'incorporer, dans la grille de taux pour la valeur des traitements sylvicoles, les avantages sociaux suivants : REER collectif, heures mobiles, temps de déplacement, prime à la polyvalence, temps de préparation pour les outils de travail.

⁴⁶ <https://www.crdbsl.org/ressources-naturelles-et-environnement/lemploi-forestier.html>

4. Conclusion

Les membres de la TREMBSL remercient une fois de plus la ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour l'organisation de cette réflexion nationale de grande importance. Les forêts représentent beaucoup plus qu'une ressource, elles sont des milieux de vie, générateurs de sens, d'activités et de valeur pour nos communautés. En plus de sa vocation économique, la forêt contribue à la santé et au bien-être des populations qui l'habitent. L'adoption de pratiques d'aménagement qui favoriseront la résilience et le plein potentiel des écosystèmes forestiers, tout en privilégiant des modes de gestion tournés vers le développement durable des communautés, représente pour nous des voies d'avenir à privilégier.

Bien que la TREMBSL ait choisi d'opter pour le dépôt d'un mémoire qui présente des recommandations propres à sa région, elle est persuadée que plusieurs des constats formulés et des pistes de solution proposées peuvent répondre aux besoins d'autres régions et communautés forestières québécoises. À cet égard, les élu-es du Bas-Saint-Laurent participent activement aux réflexions et travaux pilotés par la FQM sur l'avenir des forêts. Malgré la diversité qui caractérise nos communautés, leur intégration formelle et équitable dans la gestion des forêts qu'elles habitent est une volonté qu'elles partagent et qu'elles communiqueront avec force au gouvernement du Québec.

